



N° 21/CD/07/13

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

~~~~~

Séance du 02 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux juillet, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, M. MERIEAU,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme RICARD, Mme DELPUECH, Mme DUMAS,

Absent(es) : Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. COURS, M. DORLEANS,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Madame Cathy DUMAS

-----

Objet n° 3 : Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 pour le Budget annexe « Service des campings » de l'Office de Tourisme-EPIC,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Rappelle que le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC à la clôture de l'exercice 2020, approuvé au Compte administratif, s'élève à + 70 897.08 €.

Ce résultat cumulé se décompose comme suit :

• Pour la section de fonctionnement : - 15 027.29€  
Résultat de fonctionnement propre à l'exercice : - 174 725.64€  
Résultat de fonctionnement reporté : 159 698.35€

• Pour la section d'investissement : 85 924.37€  
Résultat d'investissement propre à l'exercice : 49 698.87€  
Résultat d'investissement reporté : 36 226.50€

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose au Comité de Direction de reporter le déficit de la section de fonctionnement cumulé, soit - 15 027.29€, au compte 002 en dépenses de la section de fonctionnement.

A noter que le résultat de la section d'investissement 2020 sera repris à la section d'investissement de 2021.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité de Direction de délibérer.

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

**UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** de reporter le déficit de la section de fonctionnement cumulé, soit - 15 027.29€, au compte 002 en dépenses de la section de fonctionnement
- **Approuve** d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement 2020 à la section d'investissement de 2021
- **Dit** que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 22/07/2021  
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 20/07/2021  
Le Président, Gérard CANOVAS

